

MAIRIE DE LAVIGNEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à vingt-heures le Conseil Municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

PRESENTS : Mmes Brigitte DELHIER, Alice GARNY.

Mrs Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickaël MUNIER.

Mme Alice GARNY a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 31 Juillet 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a erreur dans l'ordre du jour il ne s'agit pas du changement de tarif pour la consommation d'eau de la fromagerie du Tertre mais du Tarif d'assainissement spécifique à la fromagerie du Tertre.

La séance débute à 20H00

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative, travaux sur le réseau d'électricité SIED 70,
 - Changement de tarif pour la consommation d'eau de la fromagerie du Tertre
 - Questions diverses.
- Fête de Noël

Objet : Décision modificative, travaux sur le réseau d'électricité SIED 70

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux sur le réseau d'électricité entrepris par le SIED 70 ont été budgétisés au compte 21538. La dernière facture doit être émise au compte 204182.

Madame le Maire propose d'ouvrir des crédits au chapitre 204 et de réduire le chapitre 21 afin de pouvoir finaliser le dernier paiement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations		48 193.15 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		48 193.15 €
D 21538 : Autres réseaux	48 193.15 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	48 193.15 €	

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER la décision modificative,

D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Pour : 8

Contre :

Abstentions : 0

Objet : Tarif d'assainissement spécifique à la fromagerie du Tertre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article 5 : les conditions financières de l'Arrêté Municipal 2021-06 autorisant le déversement des rejets de la fromagerie du Tertre, une convention aurait dû être appliquée lors de la mise en service de ladite fromagerie.

Après réflexion Madame le Maire propose à la place d'une convention de participation aux frais de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 25% d'appliquer un tarif spécifique aux m3 d'eau consommée (communale ou privée) car la charge polluante déversée au réseau d'assainissement s'avère plus élevée qu'un particulier.

Pour rappel à l'heure actuelle le tarif d'assainissement domestique est de :0.63€ le m3

Madame le Maire propose de ne prendre en compte que les dépenses de fonctionnement de la STEP pour établir le tarif.

En moyenne les dépenses annuelles de celle-ci s'élèvent entre 13 000 et 15 000 €. 25% des dépenses représentent entre 3 250 € et 3 750 € sachant que la fromagerie consomme en moyenne 1 000 m3 par an, Madame le Maire propose un tarif à 3.00 € le m3.

Le Conseil Municipal débat sur le tarif :

3 € (Mr MOREY-Mme DELHIER)

3.75 € (Mrs BLEUSE, DUPRIEZ, DELHIER)

3.50 € (Mrs DELAITRE, MUNIER, Mme GARNY)

Consensus pour 3.50 € .

Ce tarif sera applicable dès la prochaine facturation en janvier 2025 pour la consommation 2024.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER la nouvelle tarification pour la fromagerie du Tertre,

D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Pour : 8

Contre :

Abstentions : 0

Mr MOREY propose de revoir les tarifs d'assainissement pour le prochain budget et pourquoi pas envisager un tarif à 1.00 € le m3 pour le domestique, quel que soit le volume.

Il ne comprend pas le tarif dégressif en eau, pour lui il serait judicieux de faire un tarif progressif pour inciter les habitants à économiser l'eau.

Madame le Maire lui rappelle que nous sommes dans un milieu rural et à la mise en place des tarifs dans les années 70 le village possédait plus de fermes avec les écuries qui consommaient beaucoup d'eau d'où un tarif dégressif à partir de 300 m3. Nous en discuterons début 2025.

Questions diverses :

Fête de Noël :

Madame le Maire a pris contact avec un magicien pour animer la fête de Noël qui aura lieu le Dimanche 22 Décembre 2024. La prestation de celui-ci s'élève à 633 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le goûter idem que l'an passé, bûche, clémentines, boissons..

Quant aux cadeaux des enfants, les livres ne faisant pas l'unanimité, Mme GARNY propose des cartes cadeaux d'une valeur de 30 € à valoir chez King Jouet (Vesoul) et demande à Madame le Maire de voir avec l'établissement les modalités de mise en place.

Pour les anciens le panier garni de l'épicerie ADELE à Jussey d'une valeur de 30 € fait l'unanimité.

Assainissement :

Madame le Maire présente un devis pour le silo à boues, le Conseil demande de faire un deuxième devis par SOMETAL à Cintrey.

Sécurité du village :

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de prendre un arrêté pour limiter la vitesse à 30 KM/H dans tout le village. Le Conseil a délibéré à la majorité, 7 pour / 1 contre (Mr DUPRIEZ)

Pour Mr DUPRIEZ, une seule chose pour faire ralentir les automobilistes, c'est de mettre des dos d'âne, pour lui les panneaux ne servent à rien. Mr DELAITRE lui répond que les dos d'âne, en milieu rural, c'est très gênant, tracteurs avec remorques, etc., plus le bruit occasionné pour les riverains des dos d'âne, il faut déjà essayer une méthode plus douce et moins coûteuse, on verra par la suite.

Mme le Maire présente un devis pour des panneaux, des marquages au sol, des dents de requins, un passage piéton... Mr DELHIER souhaite sécuriser le carrefour de la fontaine ronde en mettant des « Cédez le passage » à toutes les rues et dessiner un terre-plein central. Il a été demandé la mise en place de panneaux aux niveaux des carrefours afin de rappeler les priorités à droite dans le village. Un nouveau devis sera donc demandé.

Discussions diverses :

Mr MUNIER demande s'il serait possible de redonner un coup de fraîcheur au niveau des panneaux d'affichage. (Remise en peinture...)

Mr DELAITRE a enchaîné sur le nettoyage des lavoirs qui serait judicieux de prévoir.

Mr MOREY demande à ce que la porte de l'église soit repeinte.

Madame le Maire indique que des travaux du mur et de l'escalier de l'église seront prévus l'année prochaine (des entreprises viennent la semaine prochaine pour établir des

devis) il serait donc judicieux d'attendre que les travaux soient achevés pour la repeindre.

Mr MOREY revient sur les horaires de tonte, bricolage, jardinage... et ne comprend pas que, suite au papier distribué dans les boîtes aux lettres rappelant l'arrêté préfectoral fixant les horaires que certaines personnes ne s'y conforment pas !

Mr DELAITRE indique que nous sommes dans un milieu rural et qu'il faut être tolérant à condition que cela reste occasionnel.

Mr MOREY nous fait part également du problème de l'élagage des arbres ou des arbustes privés dépassant sur le domaine public, trottoir, chaussée... Il serait bon que les propriétaires entretiennent eux-mêmes et non pas laisser l'employé communal le faire !

Madame le Maire enchaîne avec l'élagage au chemin de Gourgeon qu'il serait également bon à prévoir, Mr DELAITRE émet l'idée de couper le sapin qui gêne la visibilité, Mme GARNY approuve cette idée, suivi des membres du conseil à l'unanimité.

La séance est levée à 23H00.